

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Compagnie Luxembourgeoise d'Investis-

sements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. . 135873



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2831 9 octobre 2014

SOMMAIRE

1665234 Luxembourg S.à r.l	Comprolin Invest S.A
AAA Capital Partners S.à r.l	Cursay Invest S.A
abc SME Lease Germany SA135847	EPF Fronhofer Galeria S.à r.l135848
Adamo ed Eva Sàrl135852	F&C Reit Asset Management S.à r.l 135880
Adam Rishon S.A	Finepoint Capital Partners I s.à r.l 135877
Adam Rishon S.A	FIS Global Holdings135844
Adepa Global Services S.A	Kusan Holding S.à r.l
Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l.	Lucky World Wide Investment S. à r.l 135849
135888	Luxeden
Aforest Lux S.àr.l	Media Lux Art Sàrl135856
Agalux Management Company S.A135848	Menuiserie Schmit Claude S.à r.l 135859
Agence Européenne de Prestations Com-	Mitco Resolution 5 S.à r.l
merciales S.A	Noble Private Equity Funds S.à r.l 135853
Agraf Real Estate No 2	Prologis UK CCCX S.à r.l
Agraf Real Estate No 2	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l 135888
Alcentra S.à r.l	Universal Commerce and Finance S.A 135842
AlphaOne TSA Energy S.C.A135850	Van Ameyde (Luxembourg) S.à r.l135842
Amadala 135849	Vasikka S.A
Amorim Investments II S.A	Venrey S.à r.l
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l135860	Verizon Business Security Solutions Lu-
Arminius Development S. à r.l135850	xembourg135844
Atterbury S.A	Violino S.A
AviaFix	Vitruvian II Luxembourg S.à r.l135843
Avoca International Funds (Luxembourg)	Water Wind Sun S.A135845
SICAV135851	WB Finance S.à r.l
BNP Paribas Investment Partners Luxem-	Wedge Consulting SA135857
bourg	Wellfare Assets S.A
Bulot S.A. SPF	Whitehall European RE 7A S.à r.l135842
Caro Immobilier SCI	Whitehall European RE 8A S.à r.l 135845
Chapeau Moderne Entreprise de Toiture	Whitehall European RE 9A S.à r.l 135844
S.à r.l	Workhouse S.A
Chestnut 1 S.à r.l	Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l 135846
Chestnut 2 S.à r.l	ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l 135846
CLDF Management S. à r.l	
CNG Luxembourg S à r l 135850	



Universal Commerce and Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014126043/10.

(140142926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Van Ameyde (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 170.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014126045/10.

(140142807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Venrey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 182.196.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126048/10.

(140143009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Whitehall European RE 7A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de l'actionnaire de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de l'actionnaire de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER

Gérant

Référence de publication: 2014126066/15.

(140142776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Chapeau Moderne Entreprise de Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 127.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127017/9.

(140143583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 454.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 184.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014126052/10.

(140143139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Luxeden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 93, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 184.461.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 5 juillet 2014 entre:

Monsieur Etienne FONTAN, né le 5 septembre 1966 à Talance (France), domicilié au 93, rue des Romains, L-8041 Strassen, propriétaire de 101 parts sociales

Ft

Monsieur Francis FONTAN, né le 3 juillet 1929 à Nay (France), domicilié au 235, rue Judaïque, F-3300 Bordeaux

- Que Monsieur Etienne FONTAN prénommé, cède par la présente 1 part sociale qu'il détient dans la société LU-XEDEN au profit de Monsieur Francis FONTAN, prénommé.

Suite à cette cession, les parts sociales de la société LUXEDEN sont détenues par:

- Etienne FONTAN: 100 parts sociales

- Sylviane VANDENBUSSCHE: 25 parts sociales

- Francis FONTAN: 1 part sociale

Fait à Strassen, le 5 juillet 2014.

LUXEDEN

Etienne FONTAN

Référence de publication: 2014125746/22.

(140143267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Vasikka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 68.379.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1 er juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1 er étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1 er juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1 er juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1 er étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1 er juin 2014.
- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1 ^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014126056/22.

(140142845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.



Violino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 160.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 juillet 2014

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Philippe LOUX de ses fonctions de directeur générale chargé de la gestion journalière de la société.

Référence de publication: 2014126061/10.

(140143224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Etang. R.C.S. Luxembourg B 62.274.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 4 août 2014, il a été décidé:

- d'approuver la nomination avec effet au 3 juin 2014 de Monsieur Simon Allan Mason, résidant au Cardijnstraat 20/2, 1980 Eppegem, Belgium, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, et ce, jusqu'au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014126059/13.

(140142998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Whitehall European RE 9A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.020.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de l'actionnaire de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de l'actionnaire de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER Gérant

Référence de publication: 2014126068/15.

(140142774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

FIS Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 156.771.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juillet 2014

- 1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
- 2. Monsieur Sébastien BOMBENGER, administrateur de sociétés, né à Colmar (France), le 23 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de type B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FIS Global Holdings S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014127131/16.

(140143857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Whitehall European RE 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 131.014.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de l'actionnaire de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de l'actionnaire de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER Gérant

Référence de publication: 2014126067/15.

(140142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Water Wind Sun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 155.444.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 septembre 2010 et publiée au Mémorial C N° 2271 du 23 octobre 2010

Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 15 octobre 2013 et publiés au Mémorial C N° 3241 du 19 décembre

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2014

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs se terminant avec l'Assemblée Générale de 2014, la société n'ayant qu'un actionnaire unique, l'Assemblée décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Dominique PHILIPPE et de Madame Martine CAMUS en leur qualité d'administrateur. L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Constant Fischer en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société EuroComptaLux, 63-65, rue de Merl L 2146 Luxembourg, anciennement «Européenne de Courtage SA», en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats de l'Administrateur unique et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2020.

Administrateur

Référence de publication: 2014126071/22.

(140143041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Auszug aus den Beschlüssen der Jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 25. Juni 2014

Am 25. Juni 2014 hat die Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von Deloitte Audit, eine société à responsabilité limitée, eingeschrieben beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B67.895 und mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre, welche über den Jahresabschluss zum 31.12.2014 zu entscheiden hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2014.

Atterbury S.A. Unterschrift

Référence de publication: 2014126905/17.

(140143884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Wellfare Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 172.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014126073/10.

(140142937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.489.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2014

- 1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), à été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veuillez prendre note que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'Shea et Sébastien André, gérants de catégorie B, se situent désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAM VENTURES LUXEMBOURG S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014126084/22.

(140143450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 130.494.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2014

- 1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veuillez prendre note que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'Shea et Sébastien André, gérants de catégorie B, se situent désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAM VENTURES LUXEMBOURG II S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014126085/22.

(140143451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.



Workhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.286.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORKHOUSE S.A.

Référence de publication: 2014126076/10.

(140143171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

abc SME Lease Germany SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.866.

Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 18 Juillet 2013:

- Il a été décidé de nommer: PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social à 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait de la décision de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 30 Juin 2014:

Il a été décidé de prolonger les mandats de:

- Preeti Kotwani-Khitri, résidant professionnellement au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;
- Zamyra Heleen Cammans, résidant professionnellement au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;
- Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant professionnellement au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014126874/20.

Luxembourg, le 14 Juillet 2014.

Signature.

(140142813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Kusan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 153.717.

Cession de parts

Dans le cadre d'une cession de parts sociales, le capital social de la société KUSAN HOLDING S.à r.l. se répartit, à dater du 6 Juin 2014, de la manière suivante:

Allanzia Trust Limited et Eurofin

Estate Limited agissant en tant que

Pour information, Allanzia Trust Limited est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouvelle Zélande sous le numéro 4418647. L'adresse du siège social de la société est situé au 6 Viaduct Harbour Avenue, Auckland, New Zealand.

Eurofin Estate Limited est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouvelle Zélande sous le numéro 4468018. L'adresse du siège social de la société est situé au 6 Viaduct Harbour Avenue, Auckland, New Zealand.

Certifié sincère et conforme

KUSAN HOLDING S.à r.l.

A. BOULHAIS / C. KOSSMANN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014125698/24.

(140143103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.



WB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 53, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 181.215.

Il est porté à la connaissance de tous:

- que Monsieur Christian WIRTH, associé-gérant de la société WB Finance S.à r.l. (société sise au 53, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 181.215), est domicilié à l'adresse suivante et ce avec effet au 8 avril 2014:

53, avenue de la Liberté

L-1931 Luxembourg

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014126072/15.

(140143375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Agalux Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 58.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 06 juin 2014

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:
 - * William VAN IMPE,
 - * Luc VAN DEN MEERSSCHAUT,
 - * Pierre DEVONDEL,
 - * Jacques CRABBE,
 - * Jean-Marie DEFOSSE,
 - * Wim VERMEIR.
 - * Flavio MARZONA
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg Sàrl en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014126889/22.

(140144145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 05 août 2014, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé, PrieewaterhouseCoopers S.à r.l, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014127085/17.

(140144283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



1665234 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.589.641,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.269.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126087/10.

(140143190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Lucky World Wide Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.205.

EXTRAIT

La Société prend note du changement d'adresse de l'associé.

La nouvelle adresse est:

FOX INTERNATIONAL LTD

Level 2 West, Mercury Tower, The Exchange Financial and Business Centre, Elia Zammit Street, St Julian's STJ 3155, Malta

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014126875/15.

(140142814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.628.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014126890/10.

(140143688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Amadala, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 142.176.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014126895/10.

(140143693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CLDF Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127023/9.

(140143591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Les statuts coordonnés au 1 ^{er} août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2014126891/11.

(140144107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

AlphaOne TSA Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.821.

Les statuts coordonnés au 01/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014126894/12.

(140144114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Les statuts coordonnés au 25/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014126899/12.

(140143710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014126902/10.

(140143593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CNG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127024/9.

(140143599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



AviaFix, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Helmsange, 106, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 164.159.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014126906/10.

(140144168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Août 2014. Référence de publication: 2014126907/10. Signature.

(140144185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Adam Rishon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 112.871.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Karoline WILLOT, administrateur de catégorie B, et de Madame Valérie PECHON, administrateur de catégorie B et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse de Monsieur David CHARBIT, administrateur de catégorie A, se situe désormais au 18, place Charles de Gaulle, 33700 Mérignac (France).

Veuillez noter que l'adresse de Monsieur Edouard CHARBIT, administrateur de catégorie A, se situe désormais au 1, Arik Lavi street, appartement 119, 42661 Natanya (Israël).

Luxembourg, le 07 Août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ADAM RISHON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014126910/21.

(140143716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014126913/13.

(140143825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.



AAA Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue de Nospelt. R.C.S. Luxembourg B 74.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour AAA Capital Partners S.à r.l.

Référence de publication: 2014126908/11.

(140143524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Adam Rishon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM RISHON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014126911/11.

(140143721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Adamo ed Eva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 74.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014126912/10.

(140143794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Cursay Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127038/9.

(140143687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Comprolin Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2014

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.
- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.
- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.



- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7 th Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014127031/22.

(140144294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Noble Private Equity Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.373.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Hugo ROBIJNS, directeur de sociétés, demeurant à B-3724 Kortessem (Belgique), 11, Zammelenstraat,
- Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.
 - Art. 1 er. La société prend la dénomination de "NOBLE PRIVATE EQUITY FUNDS S.à r.l.".
 - Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, et en cas de pluralité de gérants, ils forment le conseil de gérance, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Le conseil de gérance peut être composé de deux classes de gérants (A et B). La classe A peut être composée d'un gérant au moins. La classe B peut être composée d'un gérant au moins.

Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requièrera ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg.

Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et, si le conseil de gérance est composé de deux classes de gérants, au moins un gérant



de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à une majorité de gérants présents ou représentés à une telle réunion.

- Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrite par l'associé unique, Hugo ROBIJNS, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès lors à la libre disposition de la société.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
- Le nombre des gérants de classe A est fixé à un (1), le nombre des gérants de classe B est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant de classe A, pour une durée illimitée:
- * Monsieur Hugo ROBIJNS, directeur de sociétés, demeurant à B-3724 Kortessem (Belgique), 11, Zammelenstraat,
- Sont nommés gérants de classe B, pour une durée illimitée:
- * Monsieur Dirk DHONDT, consultant, demeurant à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset,
- * Monsieur Peter LIPPENS, conseiller financier, demeurant à B-9000 Gent (Belgique), 12/302, Waterkluiskaai,

La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle des gérants de classe A.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ROBIJNS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128086/82.

(140145179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Agraf Real Estate No 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.504.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Aquila Capital Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und wirksam bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg eingetragen unter der Nummer HRB 115145,



hier vertreten durch Andrea München, geb. am 23. August 1979, mit Geschäftsanschrift in Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, aufgrund einer privatschriftlichen, am 25. Juni 2014 erteilten Vollmacht, beigefügt bleibt und mit ihr einregistriert wurde.

Die Erschienene erklärt dass, laut Gründungsurkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. Juni 2014, Nummer 1548/2014 Ihres Répertoires, einregistriert in Luxemburg am 4. Juli 2014 unter Nummer LAC/2014/31305, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer L140120385, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, irrtümlicher Weise unter Artikel 11 und 13 der Satzung "Geschäftsführung" und "Vertretung der Gesellschaft" ein Fehler unterlaufen ist.

Die Erschienene berichtigt hiermit Artikel 11 und Artikel 13, dass diese richtigerweise wie folgt lauten sollen:

" Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden, außer wenn es nur einen Alleingesellschafter gibt, von mindestens zwei Geschäftsführern geführt, die einen Verwaltungsrat bilden.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser Einzelgeschäftsführer sämtliche Befugnisse des Verwaltungsrats.

Ihre Vergütung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellet, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat wählt aus der Mitte seiner Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmengleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen des Verwaltungsrats. In Abwesenheit des Vorsitzenden bestimmen die anderen Geschäftsführer einen Vorsitzenden pro tempore, der die entsprechende Sitzung leitet, mit einfacher Stimmenmehrheit der bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen oder andere vom Verwaltungsrat näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat trifft sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der Sitzungseinladung angegebenen Ort.

Einladungen zu Verwaltungsratssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vom Verwaltungsrat gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Verwaltungsratssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Verwaltungsratssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit zu hören, teilnehmen. Eine Verwaltungsratssitzung, die über derartige Kommunikationsmittel abgehalten wurde, gilt als in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen des Verwaltungsrats werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.



Die Beratungen des Verwaltungsrats werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von zwei (2) Geschäftsführern unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von zwei

(2) Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die von diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Verwaltungsratssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden."

" Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet."

Die Erschienene beantragt diese Berichtigung bei dem Firmenregister sowie in den Koordinierten Statuten einzutragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. München et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2014. LAC/2014/35766. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014126918/92.

(140144118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Media Lux Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 124.377.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunundzwanzigsten Tag im Monat Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Hubert MORK, Kaufmann, geboren in Rockenhausen (Deutschland), am 5. März 1951, wohnhaft in L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Hubert MORK, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIA LUX ART SARL, mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 19, rue de Thionville, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 124377, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, MEDIA LUX ART S.à r.l. Gesellschaft mit beschränkter Haftung Sitz: L-6670 Mertert, 52A, rue Basse (Vormals: L-6791 Grevenmacher, 19, rue de Thionville) RCS Luxemburg B 124377 AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG Vom 29. Juli 2014 - Nummer 48.171 mit dem Amtssitze zu Niederanven am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 667 vom 20. April 2007. (die "Gesellschaft")

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Hubert Mork, vorbenannt, eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar, folgende gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6791 Grevenmacher, 19, rue de Thionville, nach L-6670 Mertert, 52A, rue Basse zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig."

Dritter und Letzter Beschluss

Herr Hubert Mork, alleiniger Gesellschafter und Geschäftsführer der Gesellschaft, beschliesst, dass seinen Wohnsitz nunmehr wie folgt lautet: L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.



Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Koster

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert Euros (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Hubert Mork, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2014. LAC / 2014 / 35780. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. August 2014.

Référence de publication: 2014128046/45.

(140144550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Wedge Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3552 Dudelange, 2B, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 170.611.

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «WEDGE CONSULTING SA.», une société anonyme ayant son siège social au 2B, rue Nic Conrady, L-3552 Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 170611, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2213 du 6 septembre 2012, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Chantal KULAS, employée à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal KULAS, employée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros), représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital de la société à concurrence d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à huit cent trente et un mille euros (EUR 831.000), par l'émission de vingt-cinq mille huit cent six (25.806) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 2. Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription.
- 3. Souscription par Monsieur Hassad MOUHEB à 16.129 actions nouvelles et libération moyennant apport en nature de 100 parts sociales représentant 100% des parts sociales de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit français «BUREAU DE CONTROLE O2 DIAGNOSTICS», société ayant son siège social à F-57100 Thionville, 16, rue Villars, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro TI 504 100 785,
- 4. Souscription par Monsieur Hassad MOUHEB à 9.677 actions nouvelles et libération moyennant apport en nature de 1.000 parts sociales représentant 100% des parts sociales de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit



français «EURL URBAN CONCEPT», société ayant son siège social à F-57100 Thionville, 16, rue Villars, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro TI 532 923 372,

- 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société en rapport avec les points 1) à 4) à l'ordre du jour qui précédent.
- 6. Remplacement du commissaire aux comptes actuel et nomination en son remplacement de la société 4U CONSULT S.à r.l. située au 1, rue de l'Eglise, L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111606.
 - 7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de huit cent mille euros (EUR 800.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à huit cent trente et un mille euros (EUR 831.000), par la création et l'émission de vingt-cinq mille huit cent six (25.806) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Hassad MOUHEB, né le 23 juin 1983 à F-57100 Thionville, demeurant au 7, rue Pavée, F-57330 Hettange-Grande, (l'«Apporteur»), ici représenté par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité des vingtcinq mille huit cent six (25.806) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune et les libère entièrement comme suit:

- à hauteur de seize mille cent vingt-neuf (16.129) actions nouvelles moyennant apport en nature de cent (100) parts sociales représentant 100% du capital souscrit de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit français «BUREAU DE CONTROLE O2 DIAGNOSTICS», ayant son siège social à F-57100 Thionville, 16, rue Villars, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro TI 504 100 785;
- à hauteur de neuf mille six cent soixante-seize (9.677) actions nouvelles moyennant apport en nature de mille (1.000) parts sociales représentant 100% du capital souscrit de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit français «EURL URBAN CONCEPT», ayant son siège social à F-57100 Thionville, 16, rue Villars, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro TI 532 923 372.

Il résulte, d'une part, de la déclaration du gérant unique de la société «BUREAU DE CONTROLE O2 DIAGNOSTICS», pré-désignée, signée en date du 31 juillet 2014, que les parts sociales apportées ne sont grevés d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition à cession, ni ne sont grevés autrement au profit de tiers, que la transmission de ces parts sociales n'est contraire à aucune disposition des statuts de la Société et qu'en conséquence ces parts sociales sont librement transmissibles et rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de la Société.

Il résulte, d'autre part, de la déclaration du gérant unique de la société «EURL URBAN CONCEPT», pré-désignée, signée en date du 31 juillet 2014, que les parts sociales apportées ne sont grevés d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition à cession, ni ne sont grevés autrement au profit de tiers, que la transmission de ces parts sociales n'est contraire à aucune disposition des statuts de la Société et qu'en conséquence ces parts sociales sont librement transmissibles et rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de la Société.

En vue de mettre les parts sociales susmentionnées à la libre disposition de la Société, il est décidé de donner une procuration spéciale à l'Apporteur ou au porteur d'une copie certifiée «conforme» par le notaire instrumentant ou d'une expédition du présent acte attestant que l'augmentation de capital de la Société a été documentée et que la souscription et l'apport décrit ci-dessus ont été réalisés, afin d'accomplir, individuellement, au nom et pour compte de la Société, toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer la cession de toutes les parts sociales susmentionnées au profit de la Société et de rendre la cession effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 juillet 2014 par FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A., réviseur d'entreprises, signé par Monsieur Thierry GRUN, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie dans votre société.».

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.



Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent trente et un mille euros (EUR 831.000) représenté par vingt-six mille huit cents six (26.806) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.».

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuel, en lui accordant la décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour, et décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée «4U CONSULT S.à r.l.», avec siège social au 1, rue de l'Eglise, L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111606.

Le mandat de «4U CONSULT S.à r.l.» en tant que commissaire aux comptes viendra à l'échéance à l'occasion de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ EUR 2.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. KULAS, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 août 2014. Relation: RED/2014/1797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014128307/118.

(140144360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Menuiserie Schmit Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.389.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le trente juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- 1 Monsieur Claude SCHMIT, maître menuisier, né à Luxembourg le 07 avril 1953, demeurant à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen, et
- 2 Monsieur Michel SCHMIT, employé privé, né à Luxembourg le 07 février 1983, demeurant à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

Lesquels ont déclaré:

Qu'ensemble ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MENUISERIE SCHMIT CLAUDE s.à r.l. avec siège à Holzem, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 8 du 04 janvier 2000, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.389 NIN 19999 2413 975 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le prédit notaire Emile SCHLESSER, en date du 25 février 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 461 du 30 juin 2000;

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société MENUISERIE SCHMIT CLAUDE s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.



- 2. Pour autant que de besoin, Monsieur Claude SCHMIT, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsables des frais des présentes.
- 3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de Monsieur Claude SCHMIT, préqualifié.
- 4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCHMIT, M. SCHMIT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 1 er août 2014. Relation: CAP/2014/2982. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014128050/42.

(140144757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.361.032,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 134.272.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of July.

before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.272 and having a share capital of fifty million seven hundred four thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 50,704,951.-) (the Company). The Company has been incorporated on November 22, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 56 of January 9, 2008. The articles of association of the Company have been last amended on January 31, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1012 of April 27, 2013.

There appeared

AOF III (Cayman Holdings) Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-235970 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 15, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty-six thousand eighty-one Euro (EUR 656,081.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty million seven hundred four thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 50,704,951.-), represented by fifty million seven hundred four thousand nine hundred fifty-one (50,704,951) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to fifty-one million three hundred sixty-one thousand thirty-two Euro (EUR 51,361,032.-), by way of the issue of six hundred fifty-six thousand eighty-one (656,081) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.



- 3. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty-six thousand eighty-one Euro (EUR 656,081.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty million seven hundred four thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 50,704,951.-), represented by fifty million seven hundred four thousand nine hundred fifty-one (50,704,951) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to fifty-one million three hundred sixty-one thousand thirty-two Euro (EUR 51,361,032.-), by way of the issue of six hundred fifty-six thousand eighty-one (656,081) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementionted, hereby declares that it subscribes to six hundred fifty-six thousand eighty-one (656,081) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of six hundred fifty-six thousand eighty-one Euro and fifty-nine Euro cents (EUR 656,081.59) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Claim from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) the amount of six hundred fifty-six thousand eighty-one Euro (EUR 656,081.-) to the nominal share capital account of the Company; and
 - (ii) the surplus in an amount of fifty-nine Euro cents (EUR 0.59) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at July 15, 2014 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at July 15, 2014 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least six hundred fifty-six thousand eighty-one Euro and fifty-nine Euro cents (EUR 656,081.59) payable by the Company to the Sole Shareholder;
 - the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
 - the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least six hundred fifty-six thousand eighty-one Euro and fifty-nine Euro cents (EUR 656,081.59) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

"Art. 6. Share Capital. The capital is set at fifty-one million three hundred sixty-one thousand thirty-two Euro (EUR 51,361,032.-), represented by fifty-one million three hundred sixty-one thousand thirty-two (51,361,032) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each."



Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 134.272 et ayant un capital social de cinquante millions sept cent quatre mille neuf cent cinquante-et-un Euro (EUR 50.704.951,-) (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2007 suivant un acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 9 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés le 31 janvier 2013 suivant un acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 27 avril 2013.

A comparu

AOF III (Cayman Holdings) Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-235970 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-un Euro (EUR 656.081,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante millions sept cent quatre mille neuf cent cinquante et un Euro (EUR 50.704.951,-), représenté par cinquante millions sept cent quatre mille neuf cent cinquante et une (50.704.951) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à cinquante et un millions trois cent soixante et un mille trente-deux Euro (EUR 51.361.032,-), par l'émission de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-une (656.081) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.
- 2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.
- 3. Modification subséquente de l'article sis (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.



- 5. Divers.
- III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-un Euro (EUR 656.081,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante millions sept cent quatre mille neuf cent cinquante et un Euro (EUR 50.704.951,-), représenté par cinquante millions sept cent quatre mille neuf cent cinquante et une 50.704.951) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à cinquante et un millions trois cent soixante-et-un mille trente-deux Euro (EUR 51.361.032,-), par l'émission de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-une (656.081) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, déclare qu'il souscrit à six cent cinquante-six mille quatre-vingt-une (656,081) parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-un Euro et cinquante-neuf centimes (EUR 656.081,59) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

- (i) un montant de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-un Euro (EUR 656.081,-) au compte capital social nominal de la Société; et
 - (ii) le surplus d'un montant de cinquante-neuf centimes (EUR 0,59) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de l'Associé Unique au 15 juillet 2014 signés pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 15 juillet 2014 (les Comptes Intérimaires) montrent une Créance d'un montant d'au moins six cent cinquante-six mille quatre-vingt-un Euro et cinquante-neuf centimes (EUR 656.081,59) par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
 - la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins six cent cinquante-six mille quatre-vingt-un Euro et cinquante-neuf centimes (EUR 656.081.59) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur: et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance de l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article sis (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante et un millions trois cent soixante et un mille trentedeux Euro (EUR 51.361.032,-), représenté par cinquante et un millions trois cent soixante-et-un mille trente-deux (51.361.032) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36345. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128417/219.

(140145652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Chestnut 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.053.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of August,

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilitée limitée"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176306,

here duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Chestnut 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares of twenty Euro (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 159053, incorporated by notarial deed enacted on February 8, 2011 by and before the undersigned notary and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 1004, on May 14, 2011 (the "Company").

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

That BRE/Management 5 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 151600, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present



or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date stated at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq août,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176306,

Ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.



La dite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Chestnut 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, de vingt euros (20 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159053, constituée par acte notarié en date du 8 février 2011 par le notaire instrumentaire, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 en date du 14 mai 2011 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 5 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151600, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.



Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 07 août 2014. Relation: EAC/2014/10898. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128476/167.

(140145412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Chestnut 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.054.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of August,

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilitée limitée"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176306,

here duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Chestnut 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares of twenty Euro (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 159054, incorporated by notarial deed enacted on February 8, 2011 by and before the undersigned notary and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 1009, on May 16, 2011 (the "Company").

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

That BRE/Management 5 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 151600, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).



That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date stated at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq août,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176306,



Ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Chestnut 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, de vingt euros (20 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159054, constituée par acte notarié en date du 8 février 2011 par le notaire instrumentaire, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009 en date du 16 mai 2011 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 5 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151600, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.



Que le liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 07 août 2014. Relation: EAC/2014/10899. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128477/167.

(140145411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Bulot S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.199.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "BULOT S.A. SPF", avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 150.199, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 167 du 27 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.
 - 2) Mise en liquidation de la société.
 - 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 - 4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que la société a un capital social de cent dix mille euros (€ 110.000.-), représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille cent (1.100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Alain FIELD, retraité, né à Paris (France) le 25 octobre 1942, demeurant à F-75017 Paris, 158, boulevard Malesherbes.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2014. Relation: CAP/2014/3085. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128463/67.

(140145990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

BNPP IP Lux, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, BNPP IP LUX», ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 27605, constituée suivant acte notarié reçu en date du 19 février 1988, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial C») numéro 137 du 25 mai 1988 (la «Société»); et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juin 2010 publié au Mémorial C numéro 1729 du 25 août 2010.

L'assemblée est présidée par Paola Esteves, demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.



Le président désigne comme secrétaire Sara Lecomte, demeurent professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Magaly Hardy-Belon, demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent mille (100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification du Titre I «Forme et Dénomination» des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
- 2. Modification du Titre III «Objet Social» des statuts de la Société afin de définir les activités et services à fournir par BNPP IP Lux en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs agréé sous la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.
- IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se sont, par conséquent, affranchis des modalités de convocations et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le Titre I «Forme et Dénomination» des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif qui se lira désormais comme suit:

«Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, il existe une société anonyme sous la dénomination «BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG en abrégé BNPP IP Lux» (ciaprès dénommée la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de procéder à la modification subséquente du Titre III «Objet Social» des statuts de la Société afin de définir les activités et services à fournir par BNPP IP Lux en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs agréé sous la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, qui se lira désormais comme suit:

«L'objet social de la Société est la gestion collective de portefeuille (i) d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 2009/65/CE, telle que modifiée, (ii) d'autres organismes de placement collectif («OPC») qui ne relèveraient pas de cette directive, ainsi que (iii) que la gestion en investissement de fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 2011/61/UE, telle que modifiée.

Les activités de la société de gestion incluent, notamment:

- la gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM, FIA et OPC sous gestion, (i) donner tout avis ou décision quant aux investissements à effectuer, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, (iv) exercer pour le compte des OPCVM, FIA et OPC sous gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM, FIA et OPC. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.
 - la gestion des risques.
- l'administration des OPCVM, FIA et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe II de la loi du 17 décembre 2010 et en Annexe I de la loi du 12 juillet 2013, dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts, l'émission et le rachat d'actions et/ou parts, la tenue du registre, l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative. La Société pourra notamment offrir des services de valorisation de portefeuilles d'autres sociétés ou structures (comme par exemple, des trusts), luxembourgeoises ou étrangères.
 - la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM, FIA et OPC.
- les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structures du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les



services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM, FIA ou OPC luxembourgeois ou étrangers, ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires d'AIF en tant que délégué.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger. Elle peut également pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales ou agir à travers la libre prestation de services.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915, la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, et la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telles que modifiées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. ESTEVES, S. LECOMTE, M. HARDY-BELON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1 ^{er} août 2014. Relation: LAC/2014/36537. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014128459/93.

(140145619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE CONSEILS (C.L.I.C.) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 104.079 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 22 janvier 2005, page 3060. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 873 du 12 avril 2013, page 41871.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (la «Présidente»). La Présidente désigne Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, comme secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée désigne Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signés par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les actionnaires de la Société renoncent à l'avis de convocation préalable et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance.
- II. Que conformément à l'article 49-8 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société a procédé au rachat de trois mille cents (3.100) actions de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 10 chacune (les «Actions de Catégorie J») en date du 25 juillet 2014 et que le droit de vote attaché à ces Actions de Catégorie J est actuellement suspendu. Par conséquent, la Société participe à l'Assemblée sans, cependant, prendre part au vote.
- III. Qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions détenues par les actionnaires (représentant 100% des actions ayant le droit de vote) sont dûment représentées à la présente Assemblée en vertu de procurations et que la présente



Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) afin de le porter de son montant actuel de trois cent dix mille Euros (EUR 310.000) à un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 279.000) par annulation de trois mille cents (3.100) actions de catégorie J, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune (les «Actions de Catégorie J») détenues en propre par la Société;
- 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et
 - 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Assemblée DECIDE à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) afin de le porter de son montant actuel de trois cent dix mille Euros (EUR 310.000) à un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 279.000) par annulation de trois mille cents (3.100) Actions de Catégorie J détenues en propre par la Société.

Seconde résolution

L' Assemblée DECIDE à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 279.000 (deux cent soixante-dix-neuf mille euros) divisé en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), en 3,100 (trois mille cent) actions de Catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), en 3,100 (trois mille cent) actions de Catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie H") et en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"), ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: Henryon, Rouckert, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 01 août 2014. Relation: EAC/2014/10667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128480/73.

(140145258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Caro Immobilier SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6450 Echternach, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 5.415.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Cosimo GENCO, employé, né le 17 novembre 1962 à Turi/Bari (Italie), demeurant à L-7653 Heffingen, 2, Regioun.
- 2.- La société à responsabilité limitée LAFO-IMMO S.à r.l., ayant son siège social à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140 328,



représentée aux fins des présentes par Monsieur William MADELAINE, employé, né à Phalsbourg (France) le 27 janvier 1985, demeurant à F-57370 Vescheim (France), 1, rue du Château d'Eau, en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils constituent entre eux:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée.

- Art. 1 ^{er} . Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «CARO IMMOBILIER SCI».
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la gestion et la location de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la prise de participation ou intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Echternach.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cents euros (€ 200.-) divisé en cent (100) parts d'intérêt à deux euros (€ 2.-) chacune.
- **Art. 6.** Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.
- Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. En cas de cession de part(s) à des non-associés l'accord unanime de tous les autres associés est requis.

En cas de cession à des non-associés les autres associés disposent d'un droit de préemption et le cédant sera tenu d'informer par lettre recommandée les autres associés des conditions de la vente projetée et ils disposeront alors d'un délai d'un mois pour faire connaître leur intention. Faute d'avoir fait connaître leur intention dans le délai imparti, ils seront censés ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où plusieurs associés font valoir leur droit de préemption, ils l'exerceront proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

- **Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.
- **Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées.

- Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.
- Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leur) conférés par l'assemblée des associés.
- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.



Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt, sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevé d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération.

Le capital a été souscrit comme suit:	
1 Monsieur Cosimo GENCO, prénommé:	
quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt	99
2 LAFO – IMMO S.à r.l., prénommée:	
une part d'intérêt	1
TOTAL: cent parts d'intérêt	100
La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le semme de deux cent	e ouros (€

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de deux cents euros (€ 200.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2014.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à huit cents euros (800.-€).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-6450 Echternach, 14, route de Luxembourg.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Cosimo GENCO, prénommé.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GENCO, W. MADELAINE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Dudelange, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128498/121.

(140145317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Finepoint Capital Partners I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 348.036,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 189.173.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Finepoint Capital Partners I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered under number 5405495 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Finepoint Capital Partners I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 24, rue Beaumont, 2 ème étage, L-1219 Luxembourg, and currently in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company).
 - II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - (i) Waiver of the convening notices;
- (ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 328,036 (three hundred twenty-eight thousand and thirty-six United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to USD 348,036 (three hundred forty-eight thousand and thirty-six United States dollars) by way of the issuance of 328,036 (three hundred twenty-eight thousand and thirty-six) new shares (the New Shares) with a par value of USD 1 (one United States dollar) each;
 - (iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;
- (iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;
- (v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
 - (vi) Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 328,036 (three hundred twenty-eight thousand and thirty-six United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to USD 348,036 (three hundred forty-eight thousand and thirty-six United States dollars) by way of the issuance of the New Shares in exchange for a contribution in kind (the Contribution) in the amount of USD 328,036.74 (three hundred twenty-eight thousand thirty-six United States dollars and seventy-four cents).



Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an amount of USD 328,036.74 (three hundred twenty-eight thousand thirty-six United States dollars and seventy-four cents) consisting in a portion of claims the Shareholder holds against third parties (the Contributed Claims).

The value of the Contribution shall be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 328,036 (three hundred twenty-eight thousand and thirty-six United States dollars) of the Contribution is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of USD 0.74 (seventy-four cents of the United States dollars) of the Contribution is allocated to the share premium account of the Company.

The ownership and valuation of the Contributed Claims is supported by a certificate issued by the Shareholder and the management of the Company (the Certificate) which confirm inter alia, that the value of the Contributed Claims is at least equal to USD 328,036.74 (three hundred twenty-eight thousand thirty-six United States dollars and seventy-four cents).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 348,036 (three hundred forty-eight thousand and thirty-six United States dollars) represented by 348,036 (three hundred forty-eight thousand and thirty-six) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Finepoint Capital Partners I, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du delaware, ayant son siège à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculé sous le numéro 5405495 (l'Associé Unique),

représenté par Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Finepoint Capital Partners I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 24, rue Beaumont, 2 ème étage, L-1219 Luxembourg avec un capital social de 20.000 USD, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).
 - II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
 - (i) renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 328.036 USD (trois cent vingt-huit mille trente six dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) à 348.036 USD (trois cent quarante-huit mille trente six dollars des Etats Unis d'Amérique)



par l'émission de 328.036 (trois cent vingt-huit mille trente six) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune;

- (iii) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;
- (iv) modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;
- (v) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et
 - (vi) divers.
 - III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 328.036 USD (trois cent vingt-huit mille trente six dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) à 348.036 USD (trois cent quarante-huit mille trente-six dollars des Etats Unis d'Amérique) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales en échange d'un apport en nature (l'Apport) d'un montant de 328.036,74 USD (trois cent vingt-huit mille trente-six dollars des Etats Unis d'Amérique et soixante-quatorze cents).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 328.036,74 USD (trois cent vingt-huit mille trente-six dollars des Etats Unis d'Amérique et soixante-quatorze cents) composé d'une partie des créances que l'Associé Unique détient sur des tiers (la Créance Apportée).

La valeur de l'Apport sera allouée comme suit:

- (i) un montant de 328.036 USD (trois cent vingt-huit mille trente six dollars des Etats Unis d'Amérique) de l'Apport est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de 0,74 USD (soixante quatorze cents de dollars des Etats-Unis d'Amérique) de l'Apport est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur de la Créance Apportée sont attestées par un certificat émis par l'organe de gestion de la Société et par l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur de la Créance est au moins égale à 328.036,74 USD (trois cent vingt-huit mille trente six dollars des Etats Unis d'Amérique et soixante quatorze cents).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 348.036 USD (trois cent quarante-huit mille trente-six dollars des Etats Unis d'Amérique) représenté par 348.036 (trois cent quarante-huit mille trente six) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune, toutes souscrite et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.



Signé: Cubizolles, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €...

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128593/165.

(140145350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 141.180.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of July.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

F&C REIT ASSET Management LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, registration number OC338377,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of F&C Reit Asset Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.180, incorporated by a deed of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, of 26 August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2274, page 109113 on 17 September 2008 (the "Company").
- III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri BECK, prenamed, of 20 May 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1739, page 83447 on 1 st August 2011.
- IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. Acknowledgment of the interim financial statements of the Company (the "Interim Financial Statements");
- 2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of sixty-seven million five hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (GBP 67,559,983.-) in order to bring it from its current amount of sixty-seven million six hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (GBP 67,659,983.-) to an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) by cancellation of sixty-seven million five hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three (67,559,983) share quotas, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and reimbursement of an amount of sixty-nine million five hundred and ninety-two thousand seven hundred and eight Pounds Sterling (GBP 69,592,708) to F&C REIT ASSET Management LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, registration number OC338377, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");
- 3. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and
 - 4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge the Interim Financial Statements as of 30 June 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-seven million five hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (GBP 67,559,983.-) in order to bring it from its current amount of sixty-seven million six hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (GBP



67,659,983.-) to an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) by cancellation of sixty-seven million five hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three (67,559,983) share quotas, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and reimbursement of an amount of sixty-nine million five hundred and ninety-two thousand seven hundred and eight Pounds Sterling (GBP 69,592,708) to the Sole Shareholder;

Third resolution

So as to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at One Hundred Thousand Pounds Sterling (GBP 100,000), divided into One Hundred Thousand (100,000) share quotas of One Pound Sterling (GBP 1.-) each."

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

F&C REIT ASSET Management LLP, un limited liability partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB, Royaume Uni, numéro d'enregistrement OC338377,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employee privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de F&C Reit Asset Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.180, constituée par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2274, page 109113 du 17 septembre 2008 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri BECK, prénommé, en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1739, page 83447 du 1 er août 2011.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Prise de connaissance des comptes intérimaires de la Société (les «Comptes Intérimaires»);
- 2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Soixante Sept Millions Cinq Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Trois Livres Sterling (GBP 67.559.983,-) pour le porter de son montant actuel de Soixante Sept Millions Six Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Trois Livres Sterling (GBP 67.659.983,-) à un montant de Cent Mille Livres Sterling (GBP 100.000,-), par l'annulation de Soixante Sept Millions Cinq Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Trois (67.559.983) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et remboursement d'un montant de soixante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille sept cent huit Livres Sterling (GBP 69.592.708) à F&C REIT ASSET Management LLP, un limited liability partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB, Royaume Uni, numéro d'enregistrement OC338377, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»);
 - 3. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et
 - 4. Divers.
 - a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de prendre connaissance des Comptes Intérimaires au 30 juin 2014.



Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de Soixante Sept Millions Cinq Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Trois Livres Sterling (GBP 67.559.983,-) pour le porter de son montant actuel de Soixante Sept Millions Six Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Trois Livres Sterling (GBP 67.659.983,-) à un montant de Cent Mille Livres Sterling (GBP 100.000,-), par l'annulation de Soixante Sept Millions Cinq Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Trois (67.559.983) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et remboursement d'un montant de soixante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille sept cent huit Livres Sterling (GBP 69.592.708) à l'Associé Unique.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de Cent Mille Livres Sterling (GBP 100.000.-), représenté par Cent Mille (100.000) parts sociales d'Une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 01 août 2014. Relation: EAC/2014/10672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128589/129.

(140145256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Aforest Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, ZAC Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 68.705.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014126917/10.

(140144247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Prologis UK CCCX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.403.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis Developments Holding S.à r.l.., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 69.082,

duly represented by Mrs Risa Lopes, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 21 st day of July, 2014,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:



Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

- **Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.
 - Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCCX S.à r.l.".
- Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

- Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.
- **Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.
- **Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.



- **Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

- Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.
- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- **Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1.Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
- 4.The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

- **Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis Developments Holding S.à r.l., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).



All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Developments Holding S.à r. l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par Madame Risa Lopes, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 juillet 2014. Laquelle comparante, représentée comme dit ciavant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCX S.à r.l.".
- Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.



- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
- **Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.



Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
 - 3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

- Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis Developments Holding S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LOPES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34946. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.



Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128874/282.

(140145989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29 mai 2013, sous le numéro L130085381.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1 er août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014126037/19.

(140143241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125793/10.

(140143474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126915/10.

(140143537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Agraf Real Estate No 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.504.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014126919/10.

(140144182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck